



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du **Jeudi 28 Mars 2019 à 20 h 30**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux mars deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.



Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de membres présents : 59

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres absents : 17

Date de convocation :

22 Mars 2019

Visa du contrôle de légalité du :

29 MAR. 2019

Affichée le :

29 MAR. 2019

1 - Commande Publique

1.1 - Marchés Publics

Objet : Etude préalable au transfert et à l'exercice de la compétence « Assainissement » (collectif et non collectif) – Signature du marché et demande de subvention

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	* A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAUT		
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAUT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD	x				
------------------	---	--	--	--	--

PERIGNY

Mme Christiane PORTIER		x : représentée par M. Mickaël TOUTAIN			
------------------------	--	---	--	--	--

PONTECOULANT

M. Jean-Pierre MOURICE	x				
------------------------	---	--	--	--	--

SAINT-DENIS-DE-MERE

M. Jean-Pierre BINET	x				
----------------------	---	--	--	--	--

TERRES-DE-DRUANCE

M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				

BEAUMESNIL

M. Gilles PORQUET					x
-------------------	--	--	--	--	---

CAMPAGNOLLES

Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
----------------------------------	---	--	--	--	--

LANDELLES-ET-COUPIGNY

M. Blaise MICARD	x				
------------------	---	--	--	--	--

LE MESNIL-ROBERT

M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUULT			
---------------------	--	--	--	--	--

NOUES-DE-SIENNE

M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS					x
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

PONT-BELLANGER

Monsieur Christian MARIETTE	x				
-----------------------------	---	--	--	--	--

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Jean-Claude TROCHON		x : représenté par Mme Josiane LETELLIER			
------------------------	--	---	--	--	--

SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU

Mme Catherine GARNIER	x				
-----------------------	---	--	--	--	--

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Nicole BEHUE					x
M. Alain DECLOMESNIL				x	
M. Régis DELIQUAIRE	x				
Mme Nathalie DESMAISONS					x
Mme Julie DUBOURGET			X : M. Francis HERMON		
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Claude EUDELIN					x
M. Gérard FEUILLET	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Sonja JAMBIN			X : M. Jean-Marc LAFOSSE		
M. Jean-Marc LAFOSSE	x				
M. Edward LAIGNEL	x				
M. André LEBIS	x				
Mme Bérengère LÉBOUCHER					x
Mme Colette LESOUËF				x	
M. Claude MAIZERAY					x
Mme Natacha MASSIEU				x	
M. Michel MOISSERON	x				
Mme Monique PIGNE	x				

VALDALLIERE

Mme Sarah ANNE	x				
Mme Rolande BLIN	x				
M. Frederic BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Herve CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Josette GAUTREAU					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

M. Rémi LABROUSSE	x				
Mme Anita LAIR					x
M. Gilbert LOUIS	x				
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x

VIRE NORMANDIE					
M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER				x	
Mme Nadine LETELLIER					x
Mme Catherine MADELAINE			X : M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT	x				
M. Gaëtan PREVERT	x				
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	56	3	6	4	17
Nombre de Membres en exercice	86				
Nombre de conseillers présents	59				
Quorum	44				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	65				

M. Marc GUILLAUMIN donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau a lancé le 06 février dernier, une procédure adaptée ouverte, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, concernant une « étude préalable au transfert et à l'exercice de la compétence « assainissement » (collectif et non collectif) sur son entier territoire.

La date limite de réception des offres était fixée au 25 février dernier. Trois offres sont parvenues dans le délai imparti.

L'étude se décompose comme suit :

- Tranche ferme :
 - Phase 1 : Etat des lieux / diagnostic des services et du patrimoine
 - Phase 2 : Etude du scénario
- Tranches Optionnelles :
 - TO001 – Accompagnement à la mise en œuvre du scénario
 - TO002 – Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le jury d'audition des trois candidats s'est déroulé mercredi 11 mars 2019 matin (membres élus à la Commission d'Appel d'Offres, Agence Ingé'EAU, assistant à maîtrise d'ouvrage, et services de l'Intercom). Chaque candidat invité à l'audition, a reçu par voie électronique en amont de celle-ci, un questionnaire relatif à des précisions à apporter à son offre initiale. A l'issue des auditions, une nouvelle liste de questions était transmise par voie électronique aux candidats ; les réponses à l'ensemble des questions posées par le maître d'ouvrage étaient attendues pour le 14 mars 2019 à 12h00.

L'Agence technique départementale Ingé'EAU a procédé :

- d'une part à l'analyse des offres initiales selon les critères suivants définis au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	45.0
1.1- <i>Qualité du mémoire technique : pertinence et adaptation au besoin de la méthodologie proposée, organisation et qualités de l'équipe affectée à la mission</i>	25.0
1.2- <i>Décomposition du temps d'intervention et le nombre de jours de travail pour chacune des tranches et phases</i>	10.0
1.3- <i>Références (expériences et démonstration de compétences)</i>	10.0
2-Prix des prestations	35.0
3-Délai d'exécution	20.0

- et d'autre part, à l'analyse des réponses apportées par les candidats aux questions remises en amont de leur audition et suite à leur audition, en application de l'article 7.3 du règlement de la consultation.

A l'issue de ces analyses, l'offre présentée par le groupement SCE / MAZARS / Richard GIANINA (mandataire : SCE) a été jugée conforme aux attentes du maître d'ouvrage et retenue ; elle s'élève à :

- Tranche ferme : 44 845,37 € HT
- Tranche optionnelle 001 : 23 770,63 € HT
- Tranche optionnelle 002 : 9 255,38 € HT

○ **Soit TOTAL = 77 871,38 € HT (TVA en sus soit 93 445,66 € TTC)**

La tranche ferme de cette étude sera mise en œuvre à compter du 1^{er} avril 2019 ; les tranches optionnelles interviendront, le cas échéant, à l'issue des avis des conseils municipaux des communes de l'Intercom de la Vire au Noireau qui doivent se prononcer avant le 1^{er} juillet 2019 pour un transfert de la compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2020.

En conséquence, et suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 18 mars 2019, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché avec le groupement SCE / MAZARS / Richard GIANINA (mandataire : SCE), et toutes pièces contractuelles y afférentes, étant précisé que les crédits correspondants au montant de cette étude ont été inscrits au BP 2019 (budget général)
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes subventions permettant de réduire la charge financière de cette étude, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et à signer les pièces y afférentes. »

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 62 Contre : 0 Abstentions : 3

☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

